

Minutes du notaire Nicolas MONACHY 1658 1659 3E2267 CM

N° photo	DATE	Epoux	Parents époux	Lieux	Epouse	Parents épouse	Lieu	Complément
192	12/10/1658	ANDRE Vidal	Guillaume et Catherine SIRVENT	Le Beyrac	BARTHELEMY Jeanne	feu Michel et Jeanne COMTE	Veyrines	Le fiancé assisté de son père et de Vidal ANDRE son oncle, la fiancée de sa mère et de Martin BARTHELEMY son frère. Jeanne COMTE constitue à sa fille 850 livres pour ses droits de légitime paternels et maternels, vingt seitiers bled seigle, une vache, cinq brebis, deux robes, plus pour étrennes une robe à la seconde femme de Guillaume ANDRE mère dudit Vidal ANDRE fiancé, donne aux fiancés deux linceuls, une couverture de pays. Les parents du fiancé lui donnent la moitié de tous leurs biens droits et actions présents et à venir et promettent l'autre moitié à la fin de leurs jours, se réservent les revenus leur vie durant et de pouvoir doter Jeanne ANDRE leur fille ...
108	09/06/1658	BARET Pierre	Raymond et Agnès FOUZILHET	Le Mazel	TREMOULET Helix	Feu Pierre et Jeanne ROUGIER	Gourgons	

210	22/11/1658	BARTHELEMY Martin	feu Michel et Jeanne COMTE	Veyrines	MARRON Antoinette	Etienne et Catherine ANDRE	Veyrines	Le fiancé assisté de sa mère, la fiancée de ses père et mère, de Jean, Izaac et Pierre MARRON ses frères. Les parents de la fiancée constituent à leur fille pour tous droits de légitime paternels et maternels et fraternels 820 livres ,20 seitiers seigle, deux robes l'une de serge l'autre cadis de pays, un habit pour le fiancé et pour étrennes une robe à Jeanne COMTE mère du fiancé, donne comme étrennes à Antoine BARTHELEMY frère du fiancé une charretée de foin, donne aussi aux fiancés une couverture de pays et deux linceuls. Jeanne COMTE remet l'hérité en fidei comis de feu Michel BARTHELEMY son mari à son fils Martin et en considération de ses agréables services lui fait donation de la moitié de ses biens droits et actions et charges à condition que ledit Martin BARTHELEMY sera tenu d'entretenir, nourrir et vêtir ses frères jusqu'à leur majorité ou leur mariage, se réserve la somme de 26 livres... citée Jeanne BARTHELEMY sa fille femme de Vidal ANDRE du Beyrac.
92	12/05/1658	BONAFoux Jean	Privat et Jeanne TEYSSIERE	Le Chaylard L'evêque p Chaudeyrac	FABRE Jeanne	Pierre et Louise BOYER	La Salesse	Le fiancé assisté de son père et d'Antoine BONAFoux son frère , la fiancée de ses père et mère et de François FABRE son oncle. Les parents de la fiancée lui donnent une pièce de terre située à La Salesse, un chazal, une basse cour, un jardin, un pré ... Le père du fiancé lui promet ce qui est nécessaire pour édifier une maison audit chazal.

24	10/03/1658	GAUZY Michel	feu Claude , notaire et feue Jeanne BEYSSE	Bagnols	FELGEYROLLES (de) Marguerite	Noble Jean sieur de Montal et Anne de CORONAT	Allenc	le fiancé assisté de son père et de Mre Antoine GAUZY docteur en théologie son frère, la fiancée du vouloir et consentement de ses père et mère. Anne de CORONAT autorisée de son mari donne à sa fille la moitié de ses biens sous réserve des droits de légitime de Marie de FELGEYROLLES son autre fille.
234	26/12/1658	HERMET Pierre	feux Antoine et Jeanne PAGES	Les Salces p la Rouvière	THORIERE Catherine	Etienne et feue Claude TRAZIC	Les Salces p La Rouvière	le fiancé assisté de Jacques et Jean HERMET ses frères, la fiancée de son père. Anthoine TRAZIC oncle maternel de la fiancée, héritier de Catherine (FOULGUE ?) sa mère lui donne 50 livres. Agnès TRAZIC (Trazigue) veuve d'Etienne SIRVEN de Mende promet à la fiancée les 30 livres à elle légués à par feue Catherine FOULGUE sa mère. Jacques HERMET frère du fiancé lègue en faveur du mariage pour tous droits de légitime de pouvoir moude pendant 10 ans.
140	13/07/1658	ITYER Jean	Jean et Louise RAYMOND	Les Salelles	(JAME ?) Helix	Feu Jean et Soubeyranne DUBOIS	Les Salelles	Les parents de la fiancée lui donnent leurs biens se réservant une pension annuelle, beurre, fromage, ... leur habitation dans la maison pendant leur vie, jardin, bois ... robe, couverture, habits, les parents du fiancé lui donnent la moitié de leurs biens et charges comme dettes et légitime à la réserve d'être maîtres des fonds durant leur vie à condition de vivre ensemble.

163	04/08/1658	MAURIN Vidal	Mathieu et Agnès VEYRUNES	Laltaret	VEYRUNES Jeanne	Pierre et Jeanne PASCAL	St Martin p Le Born	assistées de leurs père et mère. Pierre VEYRUNES et Jeanne PASCAL constituent à leur fille pour tous droits de légitime 1250 livres, deux robes avec leur cotillon, deux couvertes, deux linceuls, une vache. Cités Pierre, André, Vidal, Jean et autre Pierre MAURIN fils et filles dudit Mathieu MAURIN frères du fiancé. Mathieu MAURIN donne à son fils la moitié de ses biens et charges comme dettes et légitime des autres enfants, se réservant l'usufruit des biens donnés sa vie durant.
159	28/07/1658	PEYTAVIN André	feux Antoine et Antoinette TABUSSE	Allenc	MOUTON Catherine veuve d'Antoine FERRAND	feux Pierre et Jeanne (LAU... ?)	Gros Viala p Chasserades	le fiancé assisté de Michel et Mathieu PEYTAVIN ses frères, la fiancée de Jean MOUTON son frère, de ..., Michel OZIOL son beau frère. Pierre, Jean , Gabriel et Jeanne FERRAND enfants du premier mariage de Catherine MOUTON. Présents Michel MOUTON vieux, Michel MOUTON Jeune habitants du Gros Viala, Claude VIDAL de Belvezet, Pierre SOUCHON de Gros Viala.

131	30/06/1658	POUGET Jean	Etienne et Marguerite ROUVIERE	Le Beyrac	BARET Catherine	François et feue Isabeau SEGUIN	Aygas	Le père de la fiancée lui constitue 650 livres de droits de légitime paternels, une couverture, deux linceuls, deux robes, cinq brebis plus pour étrennes une robe à Marguerite ROUVIERE, il donne à sa fille pour ses droits maternels 150 livres. Les parents du fiancé lui donnent la moitié de tous leurs biens droits et actions présents et à venir à la réserve des fruits de ces biens et promettent l'autre moitié à la fin de leurs jours, ont doté leur fille Jeanne POUGET lors de son CM avec Jean MALIGES du Beyrac et lui constituent 10 sols en supplément de ses droits paternels et maternels.
186	06/10/1658	ROBERT Pierre	André et Antoinette GAZAIN	Allenc	GIRALD Jeanne	Jean et Marguerite POUDEVIGNE	Allenc	du vouloir et consentement de leurs père et mère. Les parents de la fiancée lui donnent tous leurs biens droits et actions présents et à venir se réservant les revenus de leurs biens durant leur vie comme aussi les charges, se réservent 15 livres .

Minutes du notaire Nicolas MONACHY 3E2267 1658 1659 Testaments

N° photo	DATE	Testateur	Lieux	Complément
200	18/10/1658	AMOUROUX Privat	Bagnols	Privat AMOUROUX meunier habitant de Bagnols indisposé de son corps toutefois en ses bons sens parfaite connaissance et entendement, considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort ni plus incertain que l'heure qu'advienne icelle fait son testament. Fait le signe de la croix et recommande son âme à Dieu, veut la sépulture au cimetière de Bagnols au tombeau de ses prédécesseurs et que les honneurs funèbres lui soient faits par son héritier bas nommé. Donne aux pauvres de la paroisse la quantité de 6 seitiers bled seigle , donne et lègue à Vidal AMOUROUX son fils outre ses droits de nature et légitime paternels 30 livres, donne et lègue à Antoinette, Jeanne, Antoine , Isabeau , autre Vidal, autre Antoinette et Gabrielle AMOUROUX ses fils et filles de ses premier et second mariages comme aussi au posthume qui pourrait être dans le ventre d'Agnès PEYTAVIN sa femme leurs droits de légitime suivant la portée de ses biens, donne et lègue à tous ses autres parents 5 sols, nomme HU Agnès PEYTAVIN sa femme à charge de payer les légats et remettre l'héritité à l'un de ses enfants quand bon lui semblera . Si la dite Agnès PEYTAVIN vient à décéder avqant d'avoir rendu le fidéi comis et nommé un héritier, le testateur nomme héritier Antoine AMOUROUX son fils, si celui ci est décédé nomme Vidal AMOUROUX.
60	01/04/1658	BERBONDE Catherine femme de Raymond ANDRE	Pelouse	Catherine BERBONDE femme de Raymond ANDRE de Pelouse paroisse de la Rouvière indisposé de son corps toutefois en ses bons sens parfaite connaissance et entendement, considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort ni plus incertain que l'heure qu'advienne icelle fait son testament. Fait le signe de la croix et recommande son âme à Dieu, veut la sépulture au tombeau de ses prédécesseurs et que les honneurs funèbres lui soient faits comme à une personne de sa condition s'en remettant à la discrétion de son héritier bas nommé. Donne et lègue au curé de la Rouvière 5 livres pour des messes, donne et lègue à Raymond ANDRE son mari outre l'augment de dot la somme de 5 sols, donne et lègue à tous ses autres parents 2 sols, donne à Pierre, Jacques ANDRE ses fils légitimes dudit Raymond 30 livres, nomme HU Catherine ANDRE sa fille à charge de payer les légats et dettes.

237	28/12/1658	FABRE Pierre	Les Salelles	<p>Pierre FABRE des Salelles paroisse d'Allenc, indisposé de son corps toutefois en ses bons sens parfaite connaissance et entendement, considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort ni plus incertain que l'heure qu'advienne icelle fait son testament. Fait le signe de la croix et recommande son âme à Dieu, veut la sépulture au cimetière d'Allenc au tombeau de ses prédécesseurs et que les honneurs funèbres lui soient faits par son héritier bas nommé. Donne et lègue Mre Bernard BROS prêtre et vicaire d'Allenc la quantité de 7 seitiers bled seigle pour des messes, donne et lègue à Jean HUGON prêtre de Chateauneuf 7 seitiers bled seigle pour des messes, donne aux dames religieuses du couvent de Mercoire aussi 7 seitiers bled seigle, donne aux révérends pères capucins de Mende 7 seitiers bled seigle, donne à Jeanne ALARY veuve de Antoine BOYER 100 livres, donne à Jeanne FABRESSE sa fille femme de Jean BONAFUOX des Salelles 20 sols, donne à Jean FABRE son fils 100 livres, donne à Catherine, Helix, Charlotte, Jeanne, Marguerite, Pierre, Anthoine FABRE ses fils et filles comme aussi au posthume qui pourrait être dans le ventre de Louise BOYER sa femme et à chacun d'eux 40 livres payables lorsqu'ils se marieront ou seront d'âge, donne à tous ses autres parents 5 sols nomme HU Louise BOYER sa femme à charge de payer les légats et rendre l'héritage à l'un de leurs enfants quand bon lui semblera. Déclare diverses obligations,</p>
63	08/04/1658	GRANIER acquies	Pelouse	<p>Jacques GRANYER de Pelouse indisposé de son corps toutefois en ses bons sens parfaite connaissance et entendement, considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort ni plus incertain que l'heure qu'advienne icelle fait son testament. Fait le signe de la croix et recommande son âme à Dieu, veut la sépulture au cimetière de la Rouvière au tombeau de ses prédécesseurs et que les honneurs funèbres lui soient faits comme à une personne de sa condition s'en remettant à la discrétion de son héritier bas nommé. Donne et lègue à Jean GRANIER son père 5 sols, donne à tous ses autres parents 2 sols, nomme HU Vidale GAUZY sa femme à charge de payer les légats et dettes et rendre l'héritage à Jean GRANIER leur fils unique quand bon lui semblera.</p>

215	22/11/1658	PEYTAVIN Mathieu	Allenc	Mathieu PEYTAVIN d'Allenc indisposé de son corps toutefois en ses bons sens parfaite connaissance et entendement, considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort ni plus incertain que l'heure qu'advienne icelle fait son testament. Fait le signe de la croix et recommande son âme à Dieu, veut la sépulture au cimetière d'Allenc au tombeau de ses prédécesseurs et que les honneurs funèbres lui soient faits par son héritier bas nommé. Donne et lègue aux pauvres la quantité de 8 cartes bled seigle et orge, donne et lègue à Catherine et Jeanne PEYTAVIN ses filles de Marguerite MICHEL sa femme qu'elles soient nourries, chaussées, vêtues et entretenues sur ses biens jusqu'à leur majorité ou leur mariage, donne à tous ses autres parents 5 sols, nomme HU Marguerite MICHEL sa femme à charge de payer les légats et rendre l'hérédité à l'une de ses filles quand bon lui semblera. Dispositions en faveur de sa femme lorsqu'elle aura remis le fidéi comis.
229	25/12/1658	RICHARD Antoine, prêtre	Allenc	Antoine RICHARD prêtre et curé d'Allenc, indisposé de son corps toutefois en ses bons sens parfaite connaissance et entendement, considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort ni plus incertain que l'heure qu'advienne icelle fait son testament. Fait le signe de la croix et recommande son âme à Dieu, veut la sépulture ecclésiastique dans l'église d'Allenc et que les honneurs funèbres lui soient faits par son héritier bas nommé. Donne et lègue aux pauvres de la paroisse la quantité de 6 seitiers bled seigle, donne et lègue à l'Evêque de Mende 10 sols, donne et lègue à chacune de ses nièces filles de ses frères et à chacune 60 livres, donne à Anne RICHARD sa sœur fille de feu Vidal RICHARD et Jeanne FOLCHER pareille somme de 60 livres, donne et lègue à Catherine RICHARD sa sœur .. et d'habiter dans sa maison, donne à Vidal et Catherine RICHARD ... meubles qui sont dans sa maison, 4 plats, assiettes, ... chauderon, poele .. garde robe, .. Donne et lègue à Anne RICHARD sa sœur filleule femme de Michel AMOUROUX d'Allenc deux seitiers bled donne et lègue à Antoine RICHARD son neveu et filleul Donne et lègue à Michel RICHARD son neveu de Chadenet 72 livres , donne à tous ses autres parents 5 sols, nomme HU Pierre RICHARD son frère fils de Vidal .

113	20/06/1658	RICHARD Jean	Allenc	Jean RICHARD d'Allenc, indisposé de son corps toutefois en ses bons sens parfaite connaissance et entendement, considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort ni plus incertain que l'heure qu'advienne icelle fait son testament. Fait le signe de la croix et recommande son âme à Dieu, veut la sépulture au cimetière d'Allenc au tombeau de ses prédécesseurs et que les honneurs funèbres lui soient faits par son héritier bas nommé. Donne aus prêtres de la paroisse 5 livres pour des messes, donne aux pauvres la quantité de douze ... bled seigle, donne leurs droits de légitime à ses enfants légitimes de Catherine AMOUROUX sa femme qui sont Antoinette, Anne, Antoine, Michel, Etienne et Antoinette RICHARD comme au posthume(s) éventuels, donne à tous ses autres parents 2 sols, nomme HU Catherine AMOUROUX sa femme à charge de rendre l'héritage quant bon lui semblera à l'un de ses enfants.
77	23/04/1658	RODIER André	Les Salelles	André RODIER des Salelles paroisse d'Allenc indisposé de son corps toutefois en ses bons sens parfaite connaissance et entendement, considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort ni plus incertain que l'heure qu'advienne icelle fait son testament. Fait le signe de la croix et recommande son âme à Dieu, veut la sépulture au cimetière d'Allenc au tombeau de ses prédécesseurs et que les honneurs funèbres lui soient faits comme à une personne de sa condition s'en remettant à la discrétion de son héritier bas nommé. Donne et lègue à Marie, Jean et Guillaume RODIER ses enfants légitimes de Claude BARET sa femme et au(x) posthume(s) qu'ils soient nourris, chaussés, vêtus et entretenus sur ses biens jusqu'à leur mariage suivant la portée de ses biens, donne à tous ses autres parents 2 sols, nomme HU Claude BARET sa femme à la charge de rendre l'héritage à l'un de leurs enfants quand bonl ui semblera.

Minutes du notaire Nicolas MONACHY 1658 1659 3E2267 Divers actes						
N° photo	DATE	intervenant	Lieu	Intervenant	Lieu	Complément
225	01/12/1658	? Etienne, tailleur d'habits	Allenc	CHALMETON Antoine fils à Jean	Allenc	apprentissage
80	25/04/1658	... Marguerite veuve d'Etienne MAURIN	Les Salelles	CLAMENS Jean	Allenc	Arrentement
169	17/08/1658	(AIMARD ?) Jacques tisserant mari de Jeanne MICHEL	Clarensac diocèse de Nimes	MICHEL Raymond et Antoine SIRVEN beau père et beau fils	Pelouse	quittance
40	19/03/1658	AMOUROUX Etienne	Allenc	MASSON Etienne mari de Catherine AMOUROUX	Allenc	Achat – Citée Jeanne MASSON de Combret sœur d'Etienne
135	02/07/1658	AMOUROUX Michel	Allenc	GIRAL Jeanne veuve de Jean MAUR...	Allenc	Arrentement
221	28/11/1658	ANDRE Guillaume	Le Beyrac	COMTE Jeanne veuve de feu Michel BARTHELEMY	Veyrines	Quittance 200 livres et 5 brebis de dot constituée à sa fille Jeanne BARTHELEMY lors de son CM avec Vidal ANDRE fils de Guillaume
196	12/10/1658	ANDRE Vidal mari de Jeanne BARTHELEMY	Le Beyrac	LAURENT Guillaume de Montgros et Jeanne COMTE de Veyrine		quittances respectives
173	18/08/1658	BALMELLES Pierre	Allenc	ARZALIER Jean de Larzalier et CAYROCHE Jean du Mazel	Larzalier /Le Mazel	sous afferme

37	17/03/1658	BAURYAL Jean et PEYTAVIN Mathieu	La Prade	BLANCHE Helix veuve de feu Etienne de BODETY	La Prade	arrentement d'une métairie
45	20/03/1658	BLANCHE Helix veuve de feu Etienne de BODETY	La Prade	PEYTAVIN Mathieu	La Prade	
168	11/08/1658	BONHOMME Jean	Les Maurels p Chaudeyrac	RICHARD Antoine prêtre	Allenc	Arrentement
117	20/06/1658	BONNET	Larzalier	REBOUL Jean	Le Mazel	achat
107	29/06/1658	BONNET Jean	La Canourgue	BONNET Pierre	Villesoule	quittance- père et fils
219	24/11/1658	BOUFFIN Michel	Les Mazas	DURAND Simon mari d'Antoinette VELAYGUE	Allenc	Arrentement
144	14/07/1658	BOUFFIN Michel mari de Jeanne VELAYGUE	Le Mazas	VELAY Michel Nohel, et Vidalle	Le Mazas	Promesse respective d'obligations- Michel VELAY assisté de Pierre VELAY son père- Michel Nohel et Vidalle VELAY frère et sœur enfants de Pierre et Catherine POUGET , frères et sœurs de Jeanne VELAY femme de Michel BOUFFIN .
145	22/07/1658	BOUFFIN Michel mari de Jeanne VELAYGUE	Le Mazas	VELAY Michel Nohel, et Vidalle	Le Mazas	partage- citée Antoinette VELAY femme de Richard DURAND d'Allenc
19	17/01/1658	BROS Etienne	Allenc	PORTANIER Guillaume mari de Catherine GIRALD		Guillaume BROS prudhomme expert employé par Guillaume PORTANIER mari de Catherine GIRALD ayant charge de Jean GIRALD son beau frère dudit lieu d'une part et Jeanne GIRALD veuve de feu Jean... et Michel BERBON du même lieu pour estimer les revenus d'une ferme ... de feu Privat GIRALD père dudit Jean et Catherine GIRALD
89	05/05/1658	BROS Etienne	Allenc	BROS Jacques	Allenc	quittance- Jacques fils de Etienne BROS

49	22/03/1658	BROS Jacques mari de Jeanne MASSON	Allenc	BOUSCHET Pierre et Pierre SIBERT mari de Jeanne BOUSCHET	Allenc	Accord portant sur le partage des biens de Claude ROBERT - Jeanne MASSON fille de feu André MASSON- Pierre BOUSCHET fils et donataire de la moitié des biens de Catherine MASSON sa mère – Pierre SIBERT mari de Jeanne BOUSCHET fille et donataire d'une partie des biens de sa mère Catherine MASSON
51	22/03/1658	BROS Jacques mari de Jeanne MASSON	Allenc	BROS Jacques meunier	Allenc	Accord – Jacques BROS meunier d'Allenc ayant droit de Louis DEGAN pour passer un contrat de constitution de rente avec André DEVEZE beau père dudit BROS
75	23/04/1658	BROS Jacques mari de Jeanne MASSON	Allenc	RODIER Jacques	Les Salelles	quittance- Citée feue Jeanne DURANT belle mère dudit BROS
219	22/11/1658	BROS Jacques mari de Jeanne MASSON	Allenc	RODIER André	Les Salelles	quittance- droits de légitime de Jeanne DURAND mère de ladite Jeanne MASSON
66	10/04/1658	CAYROCHE Jean	Le Mazel	ARZALIER Antoine notaire et Jean, père et fils	Larzalier	Obligation
81	25/04/1658	CAYROCHE Jean	Le Mazel	BROS Michel et Etienne, B. U .. MOUZ ... David et Jean du Mazel	Les Salelles	accord- Cités CAYROCHE et Jeanne PEYTAVIN- Jeanne MICHEL veuve de B...
90	06/05/1658	CAYROCHE Jean	Le Mazel	DEGAN Louis	Allenc	engagement
102	27/05/1658	CAYROCHE Jean	Le Mazel	DEGAN Louis	Allenc	Obligation
223	01/12/1658	CAYROCHE Jean	Villesoule			Déclaration – malade, a reçu les derniers sacrements,déclaration relative aux droits de légitime de ses père et mère
16	14/01/1658	CAYROCHE Jean procureur de Claude COMTE	Le Mazel	MAURIN Vidal ayant charge de Mathieu MAURIN	Laltaret	accord- Claude COMPTE fils et héritier de Jean COMPTE du Mazel

204	28/10/1658	CHALDEYRAC Guillaume mari de Marguerite CHALDAUREILLE	Le Beyrac	CHALDAUREILLE Barthélémy	Vitrolles p Rieutort	quittance dotale
54	25/03/1658	COMPTE Jean et Antoinette mari et femme	Le Beyrac	DEGAN Louis	Allenc	Remission de droits de nature et légitime- Citée Sandre COMPTE du Beyrac sœur d'Antoinette icelle héritière de feu Sandre COMPTE – Jean COMPTE frère d'Antoinette, enfants de feu Jean COMPTE meunier du Mazel- Pierre COMPTE père de Claude COMPTE
57	25/03/1658	COMPTE Jean et Antoinette mari et femme et COMPTE Jean du Villeret	Le Beyrac	DEGAN Louis	Allenc	Promesse respective d'obligations
62	03/04/1658	DE BODETY Déodé	Allenc	BAURYAL Jean	La Prade	quittance
178	14/09/1658	DE BODETY Déodé,sieur de la Combe	Allenc	De COMBETTES Jean et BLANCHON Gabriel	Rossials	Accord
170	18/08/1658	DE BODETY Déodé,sieur de la Combe mari de Benoite ARZALIER	Allenc	RICHARD Jean	Villesoule	Accord
172	18/08/1658	DE BODETY Déodé,sieur de la Combe mari de Benoite ARZALIER	Allenc	RICHARD Jean	Villesoule	arrentement d'une métairie à Villesoule

22	13/02/1658	DE BODETY Jean sieur de la Deveze, Déodé DE BODETY sieur de la .; Jean Louis DE BODETY, frères	La Prade	BLANC Helix veuve d'Etienne de BODETY	La Prade	beaux frères et belle sœur- Helix BLANC a consenti une obligation à Jean ARZALIER de Larzalier
36	12/03/1658	De FELGEYROLLES Jean	Allenc	de FELGEYROLLES Marguerite femme de Michel GAUZY	Allenc	donnation de Jean de FELGEYROLLES sieur de Montal à sa fille Marguerite de FELGEYROLLES d'Allenc d'Anne de CORONAT sa femme
46	22/03/1658	DEGAN Louis	Allenc	BROS Jacques mari de Jeanne MASSON	Allenc	accord contenant partage de la métairie de Claude ROBERT - Louis DEGAN comme ayant charge de Claude ROBERT d'Allenc
52	24/03/1658	DEGAN Louis	Allenc	MAURIN Mathieu	Laltaret	quittance
91	07/05/1658	DEGAN Louis	Allenc	B.U..MOUZ Jean	Le Mazel	remission et transport , biens d'Antoine GALTIER du Mazel- cité Antoine CAYROCHE du Mazel
121	21/06/1658	DEGAN Louis	Allenc	BONNET Pierre	Villesoule	ratification de vente
174	26/08/1658	DEGAN Louis	Allenc	RAYMOND Louis fils à feu Jean	Les Salelles	Accord
191	06/10/1658	DEGAN Louis	Allenc	CREY... Guillaume	Gourgons	quittance
199	12/10/1658	DEGAN Louis	Allenc	MOLINES Jean	Allenc	quittance
205	28/10/1658	DEGAN Louis	Allenc	MAURIN Jean	Le Mazel	Arrentement
206	28/10/1658	DEGAN Louis	Allenc	PAULET Aldebert et Alexandre, père et fils,Antoine REBOUL et Catherine AMOUROUX mariés	Le Mazel	achat- Catherine AMOUROUX fille de feu Privat.

69	13/04/1658	DUGAN Louis	Allenc	ROUSSE Isabeau- Michel André ARSIER et CAYROCHE Jeanne- PAULET Aldebert et Alexandre		Remission et quittance – Isabeau ROUSSE fille et héritière de Claude ROUX et Maurice SABATIER veuve en secondes noces de Jean DUTHU de Laubert – Michel Andre ARSIER et Jeanne CAYROCHE de Laubert mariés beau fils et fille Isabeau ROUX – Aldebert et Alexandre PAULET père et fils d'Allenc débiteurs de la dite CAYROCHE .
218	22/11/1658	DURAND Simon	Allenc	RODIER André mari de Claude BARET	Les Salelles	Quittance- Claude BARET nièce dudit DURAND
138	20/07/1658	DURAND Simon mari d'Antoinette VELAYGUE	Allenc	BOUSSI... (ou BOUFF...) Michel mari de Jeanne VEALAYGUE	Le Mazas	accord et transaction- Antoinette et Jeanne VELAYGUE filles de Pierre et Catherine POUGET
130	30/06/1658	DURANT Agnès	Le Bleygard	RICHARD Jean	Villesoule	quittance- Agnès MAURIN fille de feu Guillaume et Marguerite RICHARD
76	23/04/1658	DURANT Agnès veuve d'Etienne BOUSCHET	Allenc	RODIER André mari de Claude BARET	Les Salelles	Remission de droits de nature et légitime-
100	12/05/1658	FABRE Antoine	Les Salelles	BOISSET Antoine	Les Salelles	Arrentement
137	07/07/1658	FANGOUGE Etienne mari de Marguerite BONHOMME	Allenc	COGOLUEGNES Privat	Les Salelles	quittance- beaux frères
190	06/10/1658	JOURDAN André mari de Marguerite MAURIN	Laltaret	MAURIN Mathieu	Laltaret	quittance- André JOURDAN natif de Feljas- beaux frères

190	06/10/1658	JOURDAN Etienne	Larzalier	REBOUL Catherine veuve d'Etienne ARZALIER	La Prade	quittance
129	29/06/1658	MALIGES Jacques mari de Marie MAURIN	Saint Martin	MAURIN Mathieu	Laltaret	quittance
111	16/06/1658	MASSON Vidal	Allenc	MASSON Vidal fils à Jacques	Allenc	accord et transaction
101	26/05/1658	MOLINES Jean	Allenc	MOLINES Guillaume	Allenc	Obligation
197	12/10/1658	MOLINES Jean	Allenc	DEGAN Louis	Allenc	vente de fruits
60	01/04/1658	PAULET Aldebert et Alexandre père et fils	Le Mazel	DEGAN Louis	Allenc	Arrentement
86	04/05/1658	PAULET Jean	Allenc	TRAZIC ? Benoit	Allenc	Accord
110	12/06/1658	PEYTAVIN Mathieu	La Prade	OZIOL Michel	Allenc	quittance
228	18/12/1658	PINEDE Guillaume notaire	Le Cellier p St Jean La Fouillouse	RICHARD Antoine prêtre	Allenc	engagement
20	18/01/1658	PORTANIER Guillaume, maître maréchal mari de Catherine GIRAL	Allenc	GIRAL Jeanne veuve de Jean MAURIN et Michel BERBON	Allenc	PORTANIER Guillaume, maître maréchal mari de Catherine GIRAL ayant droit de Jean GIRAL son beau frère et GIRAL Jeanne veuve de Jean MAURIN et Michel BERBON ont consenti une obligation à Privat HEBRARD de Pelouse
226	05/12/1658	PRATLONG Jean	Le Mazel	SIBERT Pierre, vieux	Allenc	Quittance
53	24/03/1658	RAYNAL Anne	Allenc	GIRAL Pierre jeune	Le Mazel	Arrentement
241	28/12/1658	REBOUL Antoine	Le Mazel	DEGAN Louis	Allenc	Obligation- Antoinette COMTE mère dudit REBOUL

14	08/01/1658	REBOUL Jean	Le Mazel	MAURIN Vidal	Laltaret	engagement de vente de fruits
58	28/03/1658	RICHARD Antoine prêtre	Allenc	HEBRARD Pierre	Les Rousses	Remission et subrogation d'obligation- Pierre HEBRARD beau fils de Jean ROUX
106	09/06/1658	RICHARD Jean	Villesoule	MONTY Antoine	Montbel	achat
119	20/06/1658	RICHARD Jean	Allenc			déclaration
123	23/06/1658	RICHARD Pierre	Allenc	RICHARD Jean	Allenc	accord et transaction- Jean RICHARD fils de feu Vidal et Jeanne FABRE et Pierre RICHARD son frère- Vidal RICHARD marié en 1ers noces avec Anne FOUZILHAC, en secondes noces avec Jeanne FABRE, en 3emes noces avec Jeanne FOLCHER – Antoine RICHARD curé d>Allenc, Pierre, Michel, ledit Jean RICHARD, Anne, Jeanne, Catherine, Pierre, Jean, Barthélémy, autre Anne RICHARD frères et sœurs. Les enfants de Jeanne FABRE sont Pierre, Jean, Michel, Anne, Jeanne et Catherine RICHARD.
126	24/06/1658	RICHARD Vidal	Allenc	MASSON Vidal vieux fils à Pierre	Allenc	quittance
127	24/06/1658	RICHARD Vidal	Allenc	MASSON Vidal vieux fils à André	Allenc	Obligation
198	12/10/1658	ROBERT Pierre	Allenc	DEGAN Louis	Allenc	Arrentement
72	18/04/1658	TOULOUSE Privat	Laubert	VALANTIN Vidal	Laubert	achat de terres
242	29/12/1658	TRAZIC Antoine	Pelouse	HERMET Pierre	Les Salces	Quittance – Pierre TRAZIC et Catherine FOULGUE père et mère dudit Antoine
43	20/03/1658	TRAZIC Benoit	Allenc	GIRAL Pierre jeune	Le Mazel	arrentement d'une métairie
181	05/09/1658	TREMOULET Pierre mari de Catherine MOLINES	Allenc	MOLINES Catherine et Jeanne	Allenc	accord comportant partage- Catherine, autre Catherine et Jeanne MOLINES filles de feux Antoine et Béatrix GIRAL
104	28/05/1658	VERYRUNES Claude	Les Salelles	CHALDEYRAC Guillaume	Le Beyrac	achat

48	22/03/1658	VEYRUNES Pierre mari de Jeanne CHALDEYRAC	Allenc	BROS Jacques mari de Jeanne MASSON	Allenc	accord portant sur le partage de la métairie de Claude ROBERT fait par Louis DEGAN
----	------------	---	--------	---------------------------------------	--------	---